



Conseil  
et expertise  
**en ressources  
humaines**



retrouvez-nous sur

**CDG76.fr**



**Centre de Gestion**

de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime

# AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS



Le Centre de Gestion 76 est administré par un **Conseil d'Administration** composé de **24 membres élus**, représentatif de la diversité politique et géographique du département.

Ce conseil siège au moins une fois par trimestre sur les questions relatives au fonctionnement de ses missions de **conseil et d'expertise en matière de ressources humaines**, au profit des collectivités du département de la Seine-Maritime.

Le **CDG 76** c'est :

**1 080** collectivités affiliées

**14 000** carrières de fonctionnaires suivies

**26 000** agents suivis en médecine préventive

**30** missions au service des collectivités

**83** collaborateurs



## UNE GESTION OPTIMISÉE ET MUTUALISÉE DES RESSOURCES HUMAINES

Le CDG 76 est **garant**, à travers le conseil qu'il apporte au quotidien aux collectivités territoriales, de la **neutralité** en matière de gestion de personnel



Au total, **1 080 collectivités** bénéficient de l'expertise apportée par le CDG 76



**L'approche mutualisée** que le CDG 76 propose, permet de **sécuriser juridiquement** l'action des élus locaux dans leur rôle d'employeur



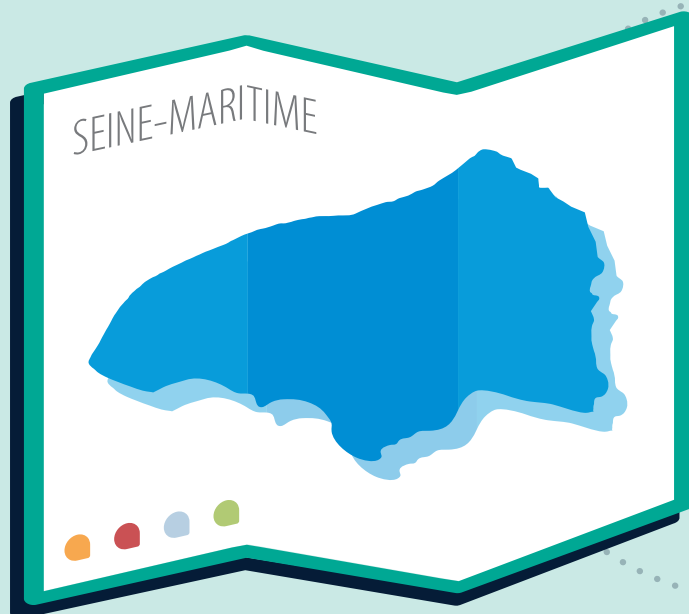
Le CDG 76 est également centre régional **coordonnateur** à l'échelle de la **Normandie**



# DES RÉPONSES DE PROXIMITÉ

Le Centre de gestion répond, **au quotidien, à chaque situation individuelle** quelles que soient la taille de la collectivité et la problématique en matière de gestion des ressources humaines qu'elle rencontre : **problématique de rémunération, de contrat, de santé, de recrutement, de licenciement ou encore de retraites** notamment.

## VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN



Des rencontres et des permanences territoriales

Une assistance téléphonique

Des réunions d'information « retraites »

Un référent « carrières » unique

Une conférence régionale pour l'emploi territorial

Des ateliers participatifs

Des réunions de sensibilisation sur la santé au travail



## DES ACTIONS PERSONNALISÉES

### MAIS AUSSI...



Une formation spécifiquement dédiée aux besoins du territoire de la région Normandie : la **Licence Professionnelle Métiers des Administrations et des Collectivités Territoriales**. Des **modèles d'actes « prêts à l'emploi »**, des **guides pratiques et des études** disponibles sur notre site.



L'ACTION DU CENTRE DE GESTION 76 S'INSCRIT DANS UN CADRE JURIDIQUE SÉCURISÉ ET PLURIDISCIPLINAIRE PERMETTANT À L'AUTORITÉ TERRITORIALE DE RÉPONDRE À SES OBLIGATIONS D'ÉLU EMPLOYEUR.

## MISSIONS OBLIGATOIRES

- Gestion des carrières
- Conseil statutaire
- Référent déontologue
- Fonctionnement des instances paritaires (CAP / CT)
- Droit syndical
- Retraites (partenariat C.N.R.A.C.L.)
- Commission de réforme et comité médical
- Conseil de discipline

## MISSIONS OPTIONNELLES

- Médiation
- Assistance contentieux en ressources humaines
- Dossiers de retraites
- Assurance statutaire



**CONSEIL ET ASSISTANCE STATUTAIRE**



## MISSIONS OBLIGATOIRES

- Organisation des concours et des examens professionnels
- Bourse de l'emploi
- Conseil en mobilité
- Observation de l'emploi (GPEEC)

## MISSIONS OPTIONNELLES

- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires (intérim territorial)



**EMPLOI**



**PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL**

## MISSION OBLIGATOIRE

- Conseil en handicap

## MISSIONS OPTIONNELLES

- Médecine préventive (équipe pluridisciplinaire)
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection des règles d'hygiène et de sécurité
- Expertises en ergonomie et hygiène/sécurité
- Garantie maintien de salaire (prévoyance)
- Psychologue du travail



**RÉMUNÉRATION, ARCHIVAGE ET RGPD**



## MISSIONS OPTIONNELLES

- Réalisation et régularisation des paies
- Calculs d'indemnisation chômage
- Calculs d'indemnisation licenciement
- Diagnostic et classement des archives
- RGPD - Délégué à la protection des données mutualisé



POUR ADHÉRER, **C'EST TRÈS SIMPLE !**

Il suffit à la collectivité de signer une **convention cadre** qui permet, **à tout moment et sans engagement**, d'adhérer à l'une ou l'autre de ces missions optionnelles.





# Centre de Gestion

de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime